

# LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE

SAMEDI 09  
DIMANCHE 10  
JUN 2018

## 3 EPREUVES CYCLISTES EN 3 ETAPES

1ÈRE CAT. - 2ÈME CAT. - 3ÈME CAT.



1E étape (Circuit)  
2E étape (C.L.M.)  
3E étape (circuit)

BOVELLES

SALEUX



[www.ccsalouel.com](http://www.ccsalouel.com)



# LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2018

## I - REGLEMENT

Le règlement national Cycloport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, aucune possibilité de départ pour l'étape suivante (*restitution de la licence et carte cycloportive*).

**UNE FOIS LA LIGNE D'ARRIVEE FRANCHIE, INTERDICTION FORMELLE A TOUS LES COUREURS DE REPASSER EN SENS INVERSE ( sous peine de pénalités )**

**Un participant doit d'être un sportif citoyen éco-responsable et ne rien jeter dans la nature.**

**Merci de respecter les lieux dans les villages départ / arrivée et pour vos besoins naturels, des WC chimiques sont prévus sur place.**

## II – DIRECTEURS SPORTIFS - DEPANNAGE

Chaque équipe à partir de 3 coureurs par catégorie pourra prévoir à sa demande un véhicule de dépannage pour crevaison à chaque course en sachant qu'en cas d'accident causé par votre véhicule, vous restez seul responsable en cas de préjudices causés par vous-même et l'organisation ne saurait voir en aucun-cas sa responsabilité engagée.

Les directeurs sportifs devront être équipés d'une CB et il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée.

Dans un souci de sécurité et de l'égalité de chance, ne seront autorisés à prendre place dans la caravane technique, que les véhicules de tourisme.

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, les véhicules seront placés dans l'ordre d'arrivée des engagements, ceux arrivant le même jour étant départagés par tirage au sort.

Le numéro d'ordre est remis à la réunion des directeurs sportifs.

Pour la 3<sup>ème</sup> étape, le numéro d'ordre des directeurs sportifs est déterminé suivant le classement général du premier coureur de chaque équipe par peloton après la 2<sup>ème</sup> étape.

**Pour des raisons de sécurité, tout changement de matériel devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.**

Le changement de matériel (roues, vélo complet) est autorisé entre coéquipiers.

Pour la 1<sup>ère</sup> & 3<sup>ème</sup> étape, Un véhicule neutre de dépannage sera derrière les directeurs sportifs pour les coureurs ne possédant pas de véhicules -*prévoir vos roues de dépannage pour le véhicule neutre*

## III - ETAPE

Pour chaque étape, les cycloportifs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature.

Le tableau des signatures sera impérativement fermé 10 mn avant la départ de l'étape

**En cas d'arrivée groupée, si les juges à l'arrivée ne distinguent pas les coureurs du peloton, il sera procédé à un tirage au sort.**



# LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2018

## IV - CLASSEMENTS

### Classements généraux individuel

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

### Classement Meilleur Grimpeur sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1<sup>ère</sup> étape : **MG** à chaque passage sur la ligne « Côte de Guignemicourt » au km 6 ( sauf le dernier tour )

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

3<sup>ème</sup> étape : **MG** à chaque passage sur la ligne « Côte du Chemin de la Grimpette » au km 4 (sauf le dernier tour)

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

### Classement par Equipe sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement individuel final

### Classement par point sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1<sup>ère</sup> étape & 3<sup>ème</sup> étape : **PTS** à chaque passage sur la ligne d'arrivée (sauf le dernier tour)

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

## V – REMISE DES MAILLOTS

Si à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit 1er du classement général individuel, du MG et ou du classement par Points, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot leader de sa catégorie. Pour les autres maillots ce sera le concurrent suivant du classement concerné qui le revêtira.

\* **Maillot Bleu Ciel** : " *REAL CONSEIL " Amiens* « : Catégorie 1.

\* **Maillot Rouge** : " *FILIFLOR " Aumale* : Catégorie 2.

\* **Maillot Orange** : " *Cycles FOSSE* " : Catégorie 3.

\* **Maillot Rose** : " *L'ORANGE BLEUE Fitness " Amiens* : Catégorie Féminines (Minimum 3 participantes dans une catégorie)

\* **Maillot à Pois** : " *AMIENS METROPOLE* " : Meilleur grimpeur Catégorie 1 - 2 et 3<sup>ème</sup> Cat.

\* **Maillot Vert** : " *REAL PORTAGE " Amiens* : Classement par Points Catégorie 1-2 & 3<sup>ème</sup>

